

ACTION POUR UNE SUISSE INDEPENDANTE ET NEUTRE (ASIN)

Résumé de l'allocution d'introduction prononcée par le Président, M. Christoph Blocher, Conseiller national, à l'occasion de la 5e Assemblée générale de l'Action pour une Suisse indépendante et neutre (ASIN) le 5 octobre 1991 à Berne

L'ASIN a été fondée en été 1986 pour succéder au Comité d'action contre une adhésion à l'ONU qui a remporté le 16 mars de la même année un succès spectaculaire lors d'une votation populaire (rejet par les 3/4 des voix et par tous les cantons). Dans l'art. 2 des statuts, il est précisé que l'objectif prioritaire de l'ASIN consiste dans la sauvegarde de l'indépendance, de la neutralité et de la sécurité du pays. Dans ce but, l'ASIN observe de très près la politique extérieure de la Confédération et combat l'activisme de plus en plus prononcé et les engagements internationaux inutiles. Les 5 années d'activité de l'ASIN ont confirmé le bien-fondé et la nécessité de ce travail.

L'évolution de l'effectif des membres montre que la population approuve cette démarche. L'ASIN compte aujourd'hui déjà plus de 6'500 membres. Rien que dans cette année, 1'500 nouveaux membres sont venus grossir nos rangs. Nous avons également réussi dès les débuts à résoudre le problème généralement difficile du financement d'une telle organisation. L'ASIN dispose aujourd'hui déjà d'une fortune de plus de 700'000.-- francs. Cette dernière constitue le "nerf de guerre" destiné aux votations futures en rapport avec la politique extérieure. La direction est assurée à titre bénévole et, en dehors de la cotisation annuelle modeste de frs. 35.--, nos membres sont très nombreux à nous adresser des dons facultatifs. L'ASIN peut prétendre à juste titre d'être la seule organisation qui se consacre de manière critique à la politique extérieure suisse et qui peu de temps après sa fondation déjà, a disposé d'une base populaire très étendue.

*

Buts et tâches de l'ASIN

Art. 2 des statuts

L'ASIN a en particulier les buts et les tâches suivants:

- a) Contrôle de la politique étrangère de la Confédération et information des membres et du public sur les problèmes et la problématique de la politique étrangère suisse;
- b) Engagement pour la sauvegarde de l'indépendance, de la neutralité et de la sécurité du pays;
- c) Lutte pour une politique étrangère fédérale respectueuse de la neutralité intégrale et traditionnelle, assurant l'indépendance et la sécurité du pays;
- d) Prévention de l'activisme en politique étrangère et d'engagements internationaux inutiles.

Aktion für eine unabhängige und neutrale Schweiz (AUNS)
Action pour une Suisse indépendante et neutre (ASIN)
Azione per una Svizzera indipendente e neutrale

Telefon 031/447979 Postfach 245 3000 Bern 7 PC 30-10011-5

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 5 octobre 1991, l'Assemblée générale de l'Action pour une Suisse indépendante et neutre (ASIN), qui compte 6'500 membres, s'est déroulée sous la présidence de M. Christoph Blocher, conseiller national. Les éléments décisifs pour la ratification d'un traité EEE étant désormais connus, il a été décidé après un débat contradictoire (pour une adhésion E. Mühlemann CN, contre une adhésion, Chr. Blocher, CN) par 282 voix contre 8, avec 5 abstentions, de demander au Conseil fédéral de renoncer à signer ce traité. Ce dernier entraînerait une double satellisation, par l'AELE dans un premier temps et par la CE ensuite, car une codécision est exclue et une réglementation d'exception permanente a été rejetée par la CE pour "l'acquis communautaire". L'EEE serait uniquement l'antichambre d'une adhésion à la CE. Notre politique de neutralité perdrait sa crédibilité et, dans les secteurs déterminants englobés par le traité, nous serions dépossédés des droits populaires (votations sur des modifications de la Constitution et des traités internationaux, référendum, droit d'initiative) ainsi que de l'autonomie des cantons et des communes. Le renoncement à des droits de souveraineté nationale importants et le nivellement vers le bas qu'il faudrait en attendre pour notre économie ne sauraient être tolérés. C'est pourquoi, lors d'une votation populaire, l'Action pour une Suisse indépendante et neutre combattrait par tous les moyens un traité EEE. L'Assemblée générale a par ailleurs confirmé sa prise de position antérieure selon laquelle une adhésion à la CE avec le renoncement à la neutralité et à une partie toujours croissante des droits populaires et du fédéralisme avec le démantèlement de notre souveraineté que cela suppose, ne sauraient en aucun cas être envisagés.

L'assemblée a à nouveau critiqué sévèrement la politique de l'asile pratiquée par le Conseil fédéral, politique qui cause du tort à notre pays. L'ASIN demande avec insistance l'application de l'art.9 de la Loi sur l'asile, relatif au droit d'urgence.

L'adhésion prévue de la Suisse au Fonds monétaire international et à la Banque mondiale est vivement critiquée par l'ASIN. Il s'agit d'un gaspillage tout à fait inutile de près de 10 milliards de francs de la fortune nationale suisse. L'ASIN donnera son soutien à un référendum.

L'Assemblée a élu Messieurs Martin Chevallaz (Epalinges/VD, officier instructeur) et Rudolf Syz, industriel à Liestal, comme nouveaux membres du Comité de l'ASIN pour succéder à Messieurs André G. Parodi, ancien ambassadeur, et Max Affolter, Président du Conseil des Etats, qui sont décédés.

Comité de l'ASIN: Chr. Blocher, conseiller national, président, P. Eisenring, conseiller national, et O. Fischer, anc. conseiller national, vice-présidents (secrétaire général).